

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ **03.88.70.62.28**

www.hengwiller.fr

Séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2015 à 20 h
Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – BURGER Patrick – UHLMANN Jean-Marc – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis – QUIEVREUX Jean-Luc – KIEFFER Christophe

Excusé : ALLHEILLY Nicolas

Mme Martine BLOTTIER est désignée secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du PV de la séance du 28 mai 2015
- 2) Acquisition d'une remorque avec pompe destinée à l'arrosage des fleurs
- 3) Redevance concession ES
- 4) Remplacement des plaques des rues avec pose
- 5) Rénovation du calvaire cimetière
- 6) Peinture intérieure de l'église et rénovation façade arrière
- 7) Convention d'entretien de la voirie avec le Conseil Départemental
- 8) Rapport d'activités 2014 de la comcom
- 9) Maisons fleuries
- 10) Création d'une rampe d'accès PMR pour l'école
- 11) Limitation de la vitesse rue du Schneeberg et rue de Birkenwald
- 12) Cadeau destiné à la personne chargée du fleurissement à titre bénévole
- 13) Communications et divers

Dès l'ouverture de la séance le Maire demande à rajouter les points suivants à l'ordre du jour, à savoir :

- 10) création d'une rampe d'accès PMR pour l'école,
- 11) limitation de la vitesse rue du Schneeberg et rue de Birkenwald,
- 12) cadeau destiné à la personne chargée du fleurissement à titre bénévole

Le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte de rajouter les 3 points précités à l'ordre du jour.

2015-04-01 – Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2015

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2015 est adopté à l'unanimité

2015-04-02 – Acquisition d'une remorque avec pompe destinée à l'arrosage des fleurs

Le maire informe le conseil municipal que la pompe à eau s'est cassée et qu'il a fallu la remplacer d'urgence pour pouvoir continuer à arroser les fleurs de la commune. Le montant de l'acquisition d'une remorque avec pompe et enrouleur s'est élevé à 3.702,00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette décision et n'émet pas d'observation vu l'urgence de la situation. Cette dépense sera imputée sur le chapitre 21578 – opération 54 dont les crédits étaient inscrits au budget primitif 2015.

Le maire informe le conseil municipal qu'il met à la disposition de la commune gracieusement son tracteur personnel pour arroser les fleurs, le tracteur de la commune n'étant pas assez puissant pour tracter la remorque avec la pompe et qu'à moyen terme, il faudra envisager le remplacement de l'actuel tracteur communal.

Le conseil municipal prend acte de cette information et demande à réfléchir sur un futur remplacement du tracteur communal.

2015-04-03 – Redevances concession Electricité de Strasbourg

Le maire informe le conseil municipal que le montant des redevances de concession établi par Electricité de Strasbourg s'élève à 25,31 € pour le fonctionnement.

Le conseil municipal, après délibérations, autorise le maire à émettre un titre de perception à l'encontre d'Electricité de Strasbourg.

2015-04-04 – Remplacement des plaques de rues avec pose.

Le maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise EG Signalisation de Wasselonne concernant la fixation et la mise en place des nouvelles plaques de rue pour un montant de 1.794,00 € TTC ainsi que le devis de L'Emaillerie Rhénane d'Ingwiller concernant la confection des nouvelles plaques de rue pour un montant 2.530,00 € TTC Le montant total de cette dépense est de 4.324,00 € TTC. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 70 % sur le montant H.T. par la Région Alsace.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de réaliser ces travaux pour un montant total de 4.324,00 € TTC, d'inscrire la totalité de cette dépense au budget primitif de la commune, de prélever la somme de 324 € du programme 25 chapitre 2151 restauration des fossés, de l'inscrire au programme 59 libellé : banque de matériel plaques rues du village et de solliciter la Région Alsace pour obtenir le maximum de subvention. Le conseil municipal demande que le panneau de la Rue du Schneeberg soit mis en place de telle manière qu'il ne puisse pas y avoir d'ambiguïté sur le n° 1 de cette rue.

2015-04-05 – Rénovation du calvaire du cimetière

Le maire présente au conseil municipal le devis M. Thomas PROBST, tailleur de Pierre à Rosheim pour un montant de 3.910,00 € TTC ainsi que le devis de l'entreprise RAUSCHER d'Adamswiller pour un montant total de 4.815,60 € TTC. Ces devis concernent la rénovation du calvaire du cimetière.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de retenir le devis de M. PROBST pour un montant de 3.910,00 € TTC et de faire réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

2015-04-06 – Peinture intérieure de l’Eglise et rénovation de la façade arrière.

Le maire soumet au conseil municipal deux devis concernant la peinture de l’église, à savoir le devis de l’entreprise STENGEL de Reinhardsmunster pour un montant de 14.466,60 € TTC et le devis de l’entreprise SPENGLER de Saverne pour un montant de 14.600,62 € TTC. Il informe également le conseil municipal que la troisième entreprise de peinture contactée BOEHM de Dettwiller n’a pas donné de réponse.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents retient le devis de l’entreprise STENGEL de Reinhardsmunster pour un montant de 14 466,60 € TTC, décide de réaliser ces travaux début de l’année 2016, d’inscrire cette dépense au budget primitif 2016 en précisant que celle-ci était déjà inscrite au budget 2015, sollicite la participation du conseil de fabrique pour un montant qui reste à définir et sollicite une subvention auprès du conseil départemental.

Le maire informe également le conseil municipal que les travaux de ravalement de la façade arrière de l’église ont été estimés à 11.000,00 € H.T par le Cabinet Adam architecture d’Otterswiller. Le conseil municipal prend acte de cette estimation, et souhaite reporter ces travaux à plus tard.

2015-04-07 – Convention pour l’Accompagnement Technique à la Voirie et l’Aménagement (ATVA) avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Le maire soumet au conseil municipal le projet de convention pour l’Accompagnement Technique à la Voirie et l’Aménagement (ATVA) qui concerne l’entretien de la voirie et la programmation des études et financements.

Le maire explique au conseil municipal que suite à la suppression par l’Etat de l’ATESAT (Aide Technique de l’Etat pour des raisons de Solidarité et d’Aménagement du Territoire) au 1^{er} janvier 2014 le département a décidé de compléter son offre d’accompagnement auprès des communes et groupements de communes du Bas-Rhin par le dispositif ATVA. Pour bénéficier du conseil gratuit, le Conseil Départemental propose aux communes qui le souhaitent de conclure une convention dans l’attente de l’adoption éventuelle d’un nouveau dispositif par le législateur.

Le conseil municipal, après délibérations, à l’unanimité des membres présents approuve cette convention et autorise le maire à la signer.

2015-04-08 -Rapport annuel d’activités 2014 de la Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau

Le maire présente au conseil municipal le rapport d’activités 2014 de la Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller municipal. Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents prend acte de ce rapport et n’émet pas d’observations.

2015-04-09 – Réception remise des prix des maisons fleuries et nettoyage des bacs à fleurs.

Le Maire informe le conseil municipal que la réception des maisons fleuries aura lieu le 21 novembre 2015 à partir de 18h30. Il propose au conseil municipal de servir un buffet et d’inviter les lauréats, les membres du jury et le conseil municipal.

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents accepte les propositions du Maire.

Par ailleurs M. Burger, conseiller municipal responsable du fleurissement demande l'accord à chaque membre du conseil de bien vouloir se charger du nettoyage d'un bac à fleurs durant la période de mai à octobre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de participer au nettoyage des bacs à fleurs durant la période de mai à octobre.

2015-04-10 – Création d'une rampe d'accès PMR pour l'école

Le maire présente au conseil municipal deux projets pour la réalisation d'une rampe d'accès PMR pour l'école. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 17.000,00 € H.T. gros œuvre et serrurerie, le 2^e projet s'élève à 14.000,00 € H.T. gros-œuvre et monte-personne. Le Maire rappelle au conseil municipal que le dossier a déjà été instruit dans le cadre de la DETR et que le taux de la subvention est de 35,2941 % du montant H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents retient le Cabinet d'Architecture Adam à Otterswiller comme maître d'œuvre chargé de la surveillance des travaux, du lancement des appels d'offres et du suivi du marché, décide de retenir le projet de 14.000,00 € H.T. de réaliser ces travaux le plus rapidement possible étant donné qu'ils ont été inscrits et votés au budget primitif 2015 de la commune, autorise le maire à signer le contrat de maître d'œuvre avec le Cabinet d'Architecture Adam à Otterswiller, et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

2015-04-11 – Limitation de la vitesse rue du Schneeberg et rue de Birkenwald

Le maire informe le conseil municipal que certains riverains se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes dans la traversée de l'agglomération notamment dans la rue de Birkenwald et la rue du Schneeberg. Il propose au conseil municipal de limiter la vitesse à 30 kilomètres à l'heure dans la rue de Birkenwald et la rue du Schneeberg et de mener une étude avec les services du Conseil Départemental pour trouver une solution pour réduire la vitesse dans la Grand'Rue et la Rue de l'Ecole.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à prendre un arrêté limitant la vitesse à 30 kilomètres à l'heure dans la rue de Birkenwald et la rue de Schneeberg et d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des services du Conseil Départemental pour trouver une solution pour réduire la vitesse dans la Grand'rue et la rue de l'Ecole.

2015-04-12 – Achat d'un cadeau au conseiller municipal responsable du fleurissement de la commune

Dans le cadre de l'obtention et du maintien de la 2^e fleur lors du concours des villages fleuris, le maire propose de remercier le conseiller municipal chargé du fleurissement de la commune.

Le conseil municipal, après délibérations décide par 9 voix pour et une abstention, d'offrir au conseiller municipal chargé du fleurissement une soirée au Royal Palace à Kirrwiller d'une valeur de 400 € environ.

2015-04-13– Communications et divers

1) Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée concernant les parcelles 222/100 et 221/100 section 5 derrière M. JAEGER. Pour éviter l'enclavement des parcelles situées à l'arrière des parcelles faisant l'objet du CU, il conviendrait de

faire inscrire un chemin de servitude au livre foncier. Le conseil municipal est favorable à cette proposition et demande au Maire de contacter le Conseil Départemental pour le conseiller dans cette démarche.

2) La loi NOTRe du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de La République) prévoit une nouvelle organisation territoriale et un regroupement des communautés de communes. En effet, cette loi vise à renforcer les intercommunalités (seuil passant de 5.000 à 15.000 habitants) Dans ces conditions, le maire demande aux conseillers de se prononcer sur une fusion avec la comcom des Coteaux de la Mossig ou avec la comcom de la Région de Saverne lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

3) Le Maire informe le conseil municipal que les parcelles ci-dessous font l'objet d'un compromis de vente, à savoir : Section 2 – n° 147 STOCKMATT d'une superficie de 26 ares 6 ca et section 2 – n° 177 STOCKMATT d'une superficie de 9 ares 68 ca, soit une superficie totale de 35,74 ares. Dans ces conditions, la commune ne va plus acquérir ces parcelles.

4) Le maire informe le conseil municipal qu'il convient de réfléchir sur la construction d'une remise derrière l'église pour stocker le matériel communal d'une superficie de 100 m2 dont le coût estimé à ce jour est de 38.000,00 € H.T.

5) Le maire informe le conseil municipal qu'il a donné un apiculteur l'autorisation de déposer des ruches sur des terrains appartenant à la commune.

6) Le maire informe le conseil municipal qu'un particulier a mis un portail en place pour accéder sur le chemin piétonnier reliant le cimetière à la rue Holzgasse. Le conseil municipal demande au maire de consulter les services de l'urbanisme du conseil départemental sur la suite à réserver à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 23h30.

Le Maire, Marcel
BLAES

UHLMANN Christian

KIEFFER Christophe

BURGER Patrick

UHLMANN J. Marc

BIANCHI Nathalie

BLOTTIER Martine

FRITZ Julien

FRENKEL J. Louis

QUIEVREUX J. Luc

